Autorisation de paiement avec droit de contestation

Facilitez-vous la tâche pour vos dons et aidez-nous à réduire nos frais. Grâce à des montants réguliers par LSV ou Débit direct nous pouvons mieux planifier et offrir plus de sécurité à nos partenaires locaux. L'ordre automatique de don engendre moins de coûts et nous permet d'utiliser vos dons de manière plus efficace. Vous soutenez ainsi des personnes défavorisées durablement.

Pour un soutien général

Oui, je désire faire virer ma contribution à *Pain pour le prochain* automatiquement et j'aide ainsi à la réduction des dépenses et des coûts.
Ma contribution régulière est de ☐ Fr. 45.– ☐ Fr. 90.– ☐ Fr. 150.– ☐ Fr. ____.–
Période ☐ mensuellement ☐ trimestriellement ☐ semestriellement ☐ annuellement

Autorisation de paiement *avec droit de contestation*

Prélèvement CH-DD de base (Swiss COR1 Direct Debit) sur le compte postal de PostFinance SA ou procédure de débit LSV+ sur le compte bancaire CH95 0900 0000 4000 0984 9

Indications sur l'émetteur de la facture/bénéficiaire *Pain pour le prochain / Brot für alle,* Case postale 3270, Bürenstrasse 12, 3001 Berne
N° d'adhérent de l'émetteur de la facture (RS-PID) 41101000000545327 **LSV IDENT.** BFA1W

Informations sur le débiteur (client)

N° de référence du client | Entreprise

Nom | prénom

Rue | n°

NPA | localité

Téléphone | E-Mail

Débit du compte postal avec prélèvement CH-DD de base (Swiss COR1 Direct Debit) Par la présente, le client autorise PostFinance jusqu'à révocation à prélever sur son compte les montants dus à l'émetteur de la facture indiquée ci-dessus.

IBAN (compte postal)

Si le compte ne présente pas la solvabilité nécessaire, PostFinance est autorisée à contrôler le solde à plusieurs reprises en vue d'exécuter le paiement, mais n'est pas tenue d'effectuer le débit. Chaque débit du compte est notifié au client par PostFinance sous la forme convenue avec lui (p. ex. via l'extrait de compte). Le montant débité est remboursé au client si, dans les 30 jours qui suivent la date de notification, il transmet à PostFinance une opposition sous forme contraignante.

Veuillez envoyer l'autorisation de paiement dûment remplie à ***Pain pour le prochain/Brot für alle,* Bürenstrasse 12, Case postale 3270, 3011 Berne.**

Lieu | date | Signature(s)*

* Signature du mandant ou du mandataire titulaire du compte postal. Deux signatures sont requises en cas de signature collective.

Débit de mon compte bancaire (LSV+) Par la présente, j'autorise ma banque, sous réserve de révocation, à débiter de mon compte les recouvrements directs émis par le bénéficiaire ci-dessus.

Nom de la banque | NPA | localité

IBAN (compte bancaire)

Si mon compte ne présente pas la couverture suffisante, il n'existe pour ma banque aucune obligation de débit. Chaque débit sur mon compte me sera avisé. Le montant débité me sera remboursé si je le conteste dans les 30 jours après la date de l'avis auprès de ma banque, en la forme contraignante. J'autorise ma banque à informer le bénéficiaire, en Suisse ou à l'étranger, du contenu de cette autorisation de débit ainsi que de son éventuelle annulation par la suite, et ce par tous les moyens de communication qui lui sembleront appropriés. Veuillez envoyer l'autorisation de débit entièrement complétée **à la banque.**

Lieu | date | Signature

Rectification *(ne pas remplir, sera complété par la banque)*

IBAN (compte bancaire) | Timbre et visa de la banque

Date

Merci beaucoup ! PAIN POUR LE PROCHAIN